

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 739

présenté par

M. Ciotti, Mme Duby-Muller, Mme Tabarot, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Genevard, M. Parigi,
M. Pierre-Henri Dumont, Mme Beauvais, M. Viry, M. Herbillon, M. Teissier et M. Woerth

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 7, après le mot :

« Subordonner »,

insérer les mots :

« , à compter du 1^{er} septembre 2021, ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement propose de porter la date d'entrée en vigueur du dispositif au 1^{er} septembre.

L'objectif est de laisser un temps suffisant aux différentes entreprises pour procéder aux ajustements nécessaires d'une part et d'accorder un délai suffisant aux Français pour se faire vacciner d'autre part.